

N°2023-D44

**OBJET :** L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS  
Modification de tarifs  
Secteur Normal et  
Secteur TVA

Le 05 avril à 17h30

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

**Étaient présents :**

Mesdames Chantal CARDELEC, Sandrine GRANDGAMBE, Laurence BOULARAN, Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU

Monsieur José CACHIN

**Était absent excusé :**

Monsieur Karl OLIVE

**A donné pouvoir :**

Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

VU la délibération n°2020-D15A en date du 12 mars 2020

VU la délibération n°2020-D15B en date du 12 mars 2020

**CONSIDERANT** les modifications déjà intervenues et pour tenir compte de l'évolution de la demande des structures accueillies sur site et favoriser la vente de prestation réalisables sur l'île de loisirs, il est proposé de modifier, pour le secteur événementiel, les tarifs suivants :

- Secteur Normal – Accès au Village Sportif – 2 activités par jour – Tarifs unique par personne : 6 €
- Secteur TVA – Olympiades – tarif unique par personne : 32 € HT ( avec un minimum de facturation de 40 personnes )

Mbres en exercice : 9  
Quorum : 5  
Présents : 7  
Pouvoir : 1  
Suffrages exprimés : 8

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications des tarifs ci-dessus pour le Budget Secteur Normal et le Budget Secteur TVA

**PRECISE** que les autres tarifs existants demeurent inchangés

**FIXE** la date d'application des modifications de tarifs au 1<sup>er</sup> mai 2023

**PRECISE** que les anciens tarifs restent applicables pour tout devis émis ou prestation réalisée avant la prise d'effet des nouveaux tarifs proposés.



Fait à Trappes, le 05 avril 2023

Le Président du Syndicat Mixte  
José CACHIN